

Bordereau de signature

DEC2016_0170



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/11/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/11/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-11-03)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : RE

DEC2016_0170

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2016/057 RELATIF A L'ANIMATION DE SEANCES D'EVEIL INTITULEES « MINUTE PAPILLON » DE CAROLE TALLEC, AUPRES DES JEUNES ENFANTS DE LA CRECHE FAMILIALE AU SEIN DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 28 et 30-3° a),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Noisiel de proposer aux jeunes enfants de la Crèche Familiale des séances d'éveil durant l'année 2016,

CONSIDERANT la proposition afférente de la Compagnie PARTIS POUR TOUT FAIRE (P.P.T.F.),

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de la catégorie 14.03.16 « Prestation d'ateliers d'éveil » dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

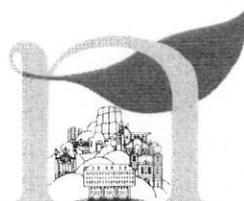
DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Compagnie P.P.T.F., sise Hameau Les Billards, 71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE, représentée par Monsieur Eric BERNARDIN agissant en sa qualité de Président, le marché public de services n°2016/057 relatif à l'animation de deux séances d'éveil intitulées « Minute Papillon » de Carole TALLEC, auprès des jeunes enfants de la crèche familiale, le Mardi 15 novembre 2016 à 9h30 et à 10h15, pour la somme globale de 500,00 Euros net (non assujettie à la TVA).

Le règlement s'effectuera, après service fait, sur présentation de la facture.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_ **0770**
portant sur la conclusion du marché public n°2016/057 – Séances d'éveil « Minute Papillon »

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

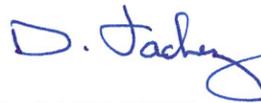
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
 - Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
 - Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
 - Au titulaire du marché,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **28 OCT. 2016**

Le Maire,



Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	- 3 NOV. 2016
Affiché le	- 3 NOV. 2016
Notifié le	
Publié le	- 3 NOV. 2016

2/2

